

Questions orales

sur les normes existantes et les changements possibles. Personne du ministère ne s'est présenté. Personne ne s'est excusé. Le comité des Communes a été traité avec le plus grand mépris par le ministère. Le ministre voudrait-il expliquer pourquoi?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre des Transports): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord apporter des précisions aux observations du député. Une personne du ministère des Transports était présente aux audiences en qualité d'observateur. Ensuite, j'ai communiqué avec le président du comité à une date antérieure pour lui dire que nous ne serions en mesure de comparaître devant le comité qu'après avoir examiné les études en voie de préparation. Ces études n'ont été déposées que la semaine dernière. Nous allons maintenant en faire un examen sérieux et consulter les organismes compétents, comme mon collègue le ministre de l'Environnement et moi l'avons annoncé publiquement. Jamais on n'a voulu manquer de respect envers le comité. Je serais très heureux de comparaître devant le comité. Nous le ferons quand nous aurons quelque chose à dire et une position à faire valoir.

LE RÔLE DU MINISTRE

L'hon. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur le Président, la peur a cloué le bec au collaborateur du ministre qui était présent.

Le ministre avait-il donné des instructions précises de n'envoyer personne du ministère devant le sous-comité parlementaire des Communes? Chose certaine, nous n'avons jamais su que le ministre avait refusé de venir ou d'envoyer quelqu'un de son ministère, et aucune explication ne nous a été donnée non plus. Pourquoi le ministre a-t-il permis qu'un comité des Communes qui avait prié le ministère d'envoyer des représentants témoigner devant lui, se fasse opposer un refus catégorique? C'est une attitude absolument méprisante.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député de Vancouver-Sud me paraît sauter vite aux conclusions. Peut-être est-ce l'habitude dans son parti de ne pas laisser la réalité changer quoi que ce soit aux idées préconçues. Je préfère prendre des décisions en me fondant sur un bon examen des études disponibles.

M. McDermid: Ce qui veut dire que vous êtes candidat à la direction de votre parti.

M. Axworthy: Nous avons certes l'intention, et dans mon cas avec le plus grand plaisir, de comparaître devant le comité quand nous serons en mesure de le faire. Cela veut dire que nous devons prendre le temps de voir ce que disent les études et quelles normes seraient susceptibles de corriger la situation. Cette idée a été exprimée au président du comité.

LA DÉFENSE NATIONALE

LES CONTRATS ACCORDÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE CONSTRUCTION DE FRÉGATES

M. John Gamble (York-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. En juin 1983, à l'époque où il occupait ses anciennes fonctions, le ministre a fait une déclaration au sujet du programme de la frégate canadienne. Il a affirmé que les deux tiers du montant total du contrat de la frégate reviendraient à des sociétés canadiennes. Maintenant qu'il est ministre de la Défense nationale, peut-il assurer à la Chambre que, sur les contrats qui ont été accordés dans le cadre du programme de la frégate de patrouille, les deux tiers sont effectivement allés à des entreprises canadiennes?

L'hon. J.-J. Blais (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je suis en mesure de confirmer au député que nous atteignons effectivement les objectifs fixés au moment de la signature du contrat. Je me permets de rappeler au député que j'ai comparu ce matin devant le comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale pour y défendre mes prévisions budgétaires. J'aurais aimé discuter de cette question avec le député au comité. Je n'ai pas tous les détails sous la main, mais je me ferai un plaisir de lui fournir le plus de renseignements possible à ce sujet dans une autre assemblée.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE DÉPOSER LA LISTE DES CONTRATS

M. John Gamble (York-Nord): Monsieur le Président, le ministre sait que le principal responsable de ce programme est la société Saint John Shipbuilding qui a comme associé la compagnie américaine Sperry Inc., laquelle a créé une filiale canadienne du nom de Paramax Electronics Ltd. et choisit dans une large mesure les sous-traitants qui participeront au programme de la frégate.

Si, comme il vient de l'affirmer, le ministre est vraiment certain que les deux tiers des contrats iront à des sociétés canadiennes, accepterait-il de déposer à la Chambre la liste des contrats signés jusqu'à présent, avec les montants correspondants?

L'hon. J.-J. Blais (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je me ferai un plaisir d'étudier la question afin de satisfaire le député. Je me permets cependant de lui signaler que la société Paramax ainsi que la société Saint John Shipbuilding auront leurs propres sous-traitants dans leurs domaines de compétence respectifs. La société Saint John Shipbuilding est le maître d'œuvre de l'ensemble du contrat, mais elle s'occupe surtout de la conception et de la construction des navires, alors que Paramax se charge des systèmes d'armements et de leur intégration.

Je vais m'efforcer de fournir au député le plus de renseignements possible, en tenant compte toutefois du caractère confidentiel de certaines données commerciales qu'il importe de protéger.